

Réf : n°0003600

A R R E T E N° 203/2007/A.R.H./I.R.S.

plaçant un praticien hospitalier en position statutaire

La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article R.6152-48 ;

Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion-Mme Vigneron-Meleder (Huguette) ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 18 septembre 2007 ;

Vu les avis réglementairement requis ;

A R R E T E

Article 1^{er} . - Mlle le docteur Mazouzi (Soraya) est placé(e) en position de mission temporaire afin de participer à une mission humanitaire organisée par l'Association Médecins du Monde à Madagascar du 25 novembre 2007 au 1er décembre 2007

Article 2. - La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 19 décembre 2007

P/La Directrice

Suzanne COSIALS
Directrice Adjointe